



FORUM POUR LE RENFORCEMENT DE LA SOCIETE CIVILE

*Les ambitions personnelles du Président Pierre Nkurunziza plongent le pays
dans l'anarchie et le terrorisme d'Etat*

*Rapport sur la gouvernance et les droits
socio- économiques au Burundi*

avril 2018

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	i
0. INTRODUCTION.....	1
I. CONTEXTE GENERAL DE VIOLENCES ET DE VIOLATIONS DES DROITS ET LIBERTES DEFAVORABLE A LA SURVIE ECONOMIQUE DES MENAGES	2
II. LE DROIT AU TRAVAIL : DES FONCTIONNAIRES RECRUTES SUR BASE DE L'APPARTENANCE POLITICO-ETHNIQUE.....	11
III. LE DROIT A L'EDUCATION : UNE POLITISATION A OULTRANCE DE L'ENSEIGNEMENT ET DES TAUX ELEVES D'ABANDONS SCOLAIRES	12
III.1. Politisation à outrance de l'enseignement burundais	12
III.2. Abandons scolaires inquiétants	13
III.3. Des écoles laissées à elles-mêmes sans aucun suivi.....	15
IV. DROIT A LA SANTE : UN MEDECIN DIRECTEUR MILITARISE QUI N'EST PLUS AU SERVICE DES PATIENTS EN PROVINCE KIRUNDO	15
V. D'AUTRES FAITS DE MAUVAISE GOUVERNANCE OBSERVES PENDANT LA PERIODE DU RAPPORT	16
L'assemblée nationale légalise une procédure pénale violant les principes sacrosaints des droits de l'homme	16
Une chasse à l'homme contre des mendiants et des enfants de la rue au Burundi	17
Des malentendus et tensions à l'origine du limogeage du commandant de la brigade Mujejuru en province Bujumbura	19
Le Maire de la ville couvre un dossier de viol commis par un pasteur	19
Une femme de nationalité rwandaise déclarée persona non grata sur le territoire burundais	20
Une commission vérité réconciliation instrumentalisée par le régime	20
Tension entre l'autorité provinciale de la province Buzanza et le responsable provincial du parti CNDD-FDD	21
Pénuries d'essence répétitives au Burundi.....	22
Plus de six mois durant, la province Muramvya n'a pas de gouverneur et les conséquences sont graves	22
VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	24

0. INTRODUCTION

Poussé par la peur de ne pas réussir son ambition de se maintenir au pouvoir, Pierre Nkurunziza installe un terrorisme d'Etat et cherche à s'imposer à tout prix. Ainsi, prévaut la loi de la jungle au Burundi. En témoigne : la milice Imbonerakure fait la loi partout dans le pays pour contraindre la population burundaise à se plier aux aspirations du régime dictatorial en place. Elle intimide, divise et malmène les citoyens pour faire régner la peur et décourager toute opposition au régime.

Dans cette situation d'anarchie politique et institutionnelle, des entraînements paramilitaires, des violences et des crimes pré-référendaires, des recrutements sur base de critères politico-ethniques et une politisation continue de tous les secteurs de la vie, surtout le secteur de l'éducation et de la santé ont caractérisé cette période du rapport.

Le référendum de la constitution continue à être un alibi pour réprimer les opposants ouverts ou présumés du régime de Pierre Nkurunziza. Ce dernier a mis de côté toutes les autres préoccupations liées au développement de la nation au profit des élections fantaisistes qui ne visent que l'intérêt d'un seul homme au pouvoir depuis 2005.

La situation socio-économique souffre ainsi de ce contexte défavorable et nuisible que le régime a imposé au peuple burundais qui se trouve aujourd'hui en mal de vivre.

Au premier chapitre, le FORSC met un exergue le contexte général de violences et de violations de droits de l'homme défavorable à l'activité économique des ménages. Il démontre ensuite que le droit au travail est fortement entamé par la volonté de Pierre Nkurunziza de discriminer une partie de la population pour se créer des sympathies dans la catégorie des militants de son parti ou leurs alliés aux deux chapitres suivants, le FORSC met un accent particulier sur la situation des droits à l'éducation et à la santé qui sont minés par le laisser pour compte et la politisation à outrance décidée en priorité par le régime de Pierre Nkurunziza. Au dernier chapitre, le FORSC rapporte d'autres faits de mauvaise gouvernance qui ont caractérisé la période concernée par le rapport.

I. CONTEXTE GENERAL DE VIOLENCES ET DE VIOLATIONS DES DROITS ET LIBERTES DEFAVORABLE A LA SURVIE ECONOMIQUE DES MENAGES

La milice Imbonerakure qui serait désormais renforcée par les tristement célèbres miliciens Interahamwe du régime déchu de Juvénal Havyarimana sème la terreur et quadrille le pays empêchant toute liberté à la population burundaise. Sous la complicité du régime et du Président Pierre Nkurunziza, ils arrêtent, tuent et intimident toute personne soupçonnée d'être contre l'amendement de la constitution et ainsi la volonté du président de se maintenir éternellement au pouvoir. Ils suivent des entraînements paramilitaires et surveillent même les camps militaires que le régime craint pour n'être pas suffisamment loyalistes.

A titre illustratif :

(1) Des Imbonerakure vêtus de T-shirt rouge ont effectué des entraînements paramilitaires le matin du 14 avril 2018. Ils ont sillonné tous les quartiers du chef-lieu de la province Makamba scandant des slogans hostiles à l'opposition. Après le jogging, ils ont eu la mission de « sécuriser » la route où devait passer le président du Sénat Réverien Ndikuriyo en visite dans la région pour échange de vœux de pâques et de propagande politique de son parti.

Dans le même ordre d'idées, en province Kirundo, les Imbonerakure s'occupent de la surveillance d'un camp militaire à la tombée de la nuit depuis le début du mois d'avril 2018. Ce phénomène ne s'était jamais produit dans l'histoire du Burundi Selon des témoignages de certains militaires et officiers supérieurs ex- FDD œuvrant au camp militaire de Mutwenzi, des miliciens de la jeunesse du CNDD-FDD ceinturent chaque soir le camp militaire de Mutwenzi munis d'armes à feu. Ces militaires qui ont révélés ces informations précisent que ces Imbonerakure prétextent qu'ils sont en train de faire des rondes nocturnes comme ils le font toujours mais ceinturent le camp, les armes à la main. Le commandant du camp Mutwenzi en est au courant mais n'ose rien faire pour stopper les activités de ces Imbonerakure. Nos sources nous ont fait savoir que ces Imbonerakure ont eu des injonctions de bien surveiller ces militaires car parmi eux, il y a des traîtres qui sont du côté des rebelles qui agissent à partir de l'extérieur du pays. Le régime a peur que des militaires se rangent du côté de l'ennemi si une attaque rebelle était déclenchée. Les militaires s'inquiètent qu'il y ait des enlèvements clandestins et des assassinats qui peuvent être perpétrés à l'endroit de ces hommes en uniformes.

En province de Bujumbura rural, plus précisément en commune Mutimbuzi, zone Maramvya, un effectif important de membres de la milice Imbonerakure aux rangs desquels se retrouvent

des Interahamwe a été remarqué depuis le samedi 14 avril 2018. Leurs coins de rassemblement se trouvent sur la 15ème avenue de la zone Maramvya et chez le chef de colline surnommé Yaya où ils se rencontrent avant que les activités de patrouilles ne commencent vers 17h30min.

Habillés en tenues policières et tous armés de fusils, ils se divisent en groupes et débute les patrouilles nocturnes, à la place des services de défense et de sécurité. Ils essaient de cacher leurs visages avec des imperméables policiers pour ne pas être reconnus par la population locale, car certains sont des habitants de la commune qui dénoncent les ménages considérés comme des opposants. La population éprouve une peur panique car ces gens sont très nombreux et sont armés jusqu'aux dents. Ils sont estimés entre 100 et 150 personnes. Le soir, la population est obligée de rester à la maison et de fermer leurs maisons de peur d'être tuée et torturée par ces malfaiteurs. Néanmoins il y a quelques Imbonerakure que la population a pu identifier à savoir Nduwayo Isaac, Mujinyika Désiré, Ngari Pascal, Nkurunziza Désiré, Jean de Dieu, Nduwamungu Fiston et Kevin Mpawenayo.

Les patrouilles nocturnes organisées par des Imbonerakure et commandées par un certain Ndayisenga Émile s'observent également en commune Mubimbi sur les localités de Kinama et Mageyo depuis le 13 avril 2018 à partir de 18h, tous les jours. En commune Isare, dans les localités de Kumucungwe, Rushubi et Nyambuye, les patrouilles nocturnes ont repris aussi depuis le 12 avril 2018 sous la supervision de Nimubona Nathanaël, Kwizera Jean de Dieu et Kamikazi Josiane. Ces patrouilles nocturnes visent à terroriser les opposants au régime ou toute personne perçue comme tel.

Dans cette même province, des policiers en collaboration avec des Imbonerakure ont effectué en date du 18 avril 2018 une fouille perquisition sur la colline Nyabunyegeri et Rubirizi de la commune Mutimbuzi. Cette fouille visait la maison de Bucumi. Ils disent y avoir saisi deux fusils avec des cartouches, mais en réalité c'était un pur montage pour l'incarcérer et traquer les opposants au régime, selon des sources de sa famille. Sept (7) autres personnes ont été arrêtées le même jour dans ce même dossier et ont subi des séances de tortures aux cachots du SNR en Mairie de Bujumbura. Le porte-parole de la police, Mr Pierre Nkurikiye les a qualifiées de fauteurs de troubles qui perturbent la sécurité et qui cherchent à saboter le référendum prévu le 17 mai 2018. La population de la commune Mutimbuzi vit la peur au

ventre suite à ces arrestations arbitraires et des patrouilles inhabituelles observées jours et nuits.

En date du 19 avril 2018, vers 18h, de nouveaux groupes de jeunes Imbonerakure en provenance de la RDC ont atterri dans cette commune Mutimbuzi, plus précisément en zone Maramvya, leur zone d'accueil et de rassemblement en attendant des mutations dans les autres endroits. Les sources d'information sur place confirment que la majorité d'entre eux sont habillés en nouvelles tenues militaires en cours de distribution par l'Etat-major de l'armée nationale. Les effectifs des nouveaux venus oscilleraient entre 80 et 100 personnes. La population de cette localité vit dans la peur panique compte tenu de ce grand effectif de jeunes Imbonerakure dans leur zone, en plus des policiers et des militaires cantonnés dans leur commune. Signalons que cette commune de Mutimbuzi est accusée par le régime de Pierre Nkurunziza d'être à la solde de l'opposition politique, à savoir les FNL pro-Rwasa.

(2) Au cours de la période du rapport, la province de Rumonge a été la cible des actions de répression par le régime. Des Imbonerakure y ont semé la terreur et l'insécurité en ciblant des présumés opposants du régime et du référendum. A titre d'illustration : La nommée Tuyisenge Christine, trésorière provinciale du mouvement des femmes d'Amizero y'Abarundi a été ligotée et tabassée en date du 22 avril 2018, par les jeunes imbonerakure de la zone Kizuka. Devant son mari qui suppliait les bourreaux de ne pas tuer son épouse, il a dû corrompre ces derniers en leur donnant une somme de 50 000Fr (25 Euros) pour être libéré. Mais le matin du 23 avril 2018, son mari a continué à recevoir des appels téléphoniques l'invitant à payer une autre somme d'argent. La victime s'est confiée à la police mais celle-ci s'est contentée de lancer des convocations sans poursuivre les auteurs qui n'avaient pas répondu. Les informations obtenues précisent que cette femme était la quatrième personne agressée par des imbonerakure dans cette zone de Kizuka à moins d'un mois.

(3) Au cours d'une fouille perquisition menée en date du premier avril 2018 chez un Imbonerakure du nom de Claude Nizigama vivant en commune Mishiha, province Cankuzo, la police y a saisi deux grenades offensives, un explosif inhabituel ressemblant aussi à la grenade, 5 petits sachets contenant du chanvre et des armes blanche (arc et flèches). Ainsi, le délinquant a été arrêté et incarcéré à l'un des cachots du commissariat de police au chef-lieu de la province Cankuzo. Malgré le fragrant délit, les corps de sécurité, de justice et le parti au pouvoir, le CNDD FDD, ne se sont pas entendus sur son arrestation. Natif de la colline

Munzenze où des Imbonerakure avaient l'habitude de collaborer avec le chef de zone Munzenze Chossan connu pour ses crimes de vol, de fraudes et d'assassinat, le parti CNDD-FDD a tout fait pour qu'il soit libéré. Le jour de son arrestation, les représentants de la ligue des Jeunes Imbonerakure à Cankuzo se sont dépêchés sur les lieux pour essayer de camoufler la situation, en vain. Des vas- et viens d'imbonerakure et administratifs s'observaient au parquet de Cankuzo, d'autres devant le bureau du commissaire PJ, probablement pour demander sa libération.

Précisons que le chef de zone Munzenze Chossan a été cité dans la disparition de trois personnes originaires de Gisagara dont toutes ont été retrouvées mortes. Pour sa dernière victime, Chossan lui-même l'avait appelée et le lendemain, son cadavre et son vélo avaient été retrouvés dans la rivière Munzenze, une semaine après. C'était un homme originaire de Ruramba, zone Camazi, commune Gisagara.

Chossan continue à diriger sa zone alors qu'il habite désormais en Tanzanie précisément dans la localité de Murusagamba. Il est souvent en conflit avec des imbonerakure sur le partage des butins fraudés, saisis ou volés.

Par ailleurs, des rumeurs qu'il y aurait des armes stockées quelque part à Cankuzo, destinées aux Imbonerakure circulent. Des jeunes en tenues policières imperméables, sillonnent les rues des différents quartiers de la ville de Cankuzo. A partir de 20h, la circulation est strictement contrôlée. En date du 17 avril 2018, des gens qui venaient des bistrots ont été arrêtés par ces Imbonerakure sur la route Cankuzo-Mishiha, devant le bureau de l'ONATEL. Forcés de s'asseoir dans les eaux stagnantes, les victimes étaient menacées de mort et ont dû donner de l'argent pour recouvrer la liberté. Ceux qui les ont entendus de loin, à une dizaine de mètres témoignent ce que ces Imbonerakure disaient : « *Donnez- nous dix mille francs chacun pour vous laisser partir* ». Un policier armé et en tenue de police a été arrêté la même nuit puis relâché après interrogatoire. La population de la province Cankuzo éprouve une grande peur car ces jeunes ne sont pas originaires de la province.

(4) Une peur panique règne au campus universitaire de Mutanga en Mairie de Bujumbura. Des réunions nocturnes se tiennent sur le terrain de basket par des étudiants se réclamant membres de la milice imbonerakure. Depuis le début du mois d'avril 2018, des étudiants membres de la milice imbonerakure dont le nombre est estimé à une cinquantaine de personnes, tous en possession des gourdins se rencontrent sur le terrain de basketball pour s'organiser en petits groupes pour perturber la quiétude des étudiants non acquis à la cause du parti au pouvoir. En

complicité avec le chef de sécurité du campus qui laisse faire, ces étudiants organisent des fouilles- perquisitions dans les homes universitaires où ils saisissent des téléphones, des ordinateurs portables et d'autres objets de qualité. Ils saisissent également des cartes de restauration. Des dizaines d'étudiants en ont déjà été victimes. Parmi les victimes, on peut citer les cas de Bitangimana Richard, Gahimbare Désiré, Niyonsaba Norbert tous de l'économie baccalauréat 3 qui se sont vus retirés le premier avril 2018 leurs cartes de restauration et qui les ont récupérés après chez le chef adjoint de sécurité. Il les a interrogés sur la raison de la saisie de leurs cartes de restauration.

Des Imbonerakure sont identifiés comme des meneurs chefs d'équipe. Il s'agit notamment d'Obède étudiant à la faculté des Sciences, Philibert de l'IPA anglais, Thomas de la faculté de psychologie, et d'autres surtout des 1ères années.

En date du 29 avril 2018, ces imbonerakure ont torturé deux étudiants Nzambimana Edouard et Désiré Gahimbare les accusant de vol alors qu'ils se trouvaient dans le bar du campus. Les victimes en état de souffrance physique suite aux tortures ont été récupérées par le chef de sécurité Nibonabansinze Célestin qui les a conduits à l'un des cachots de police de la Mairie. Ces Imbonerakure organisent des rondes nocturnes qui inquiètent car des menaces et intimidations sont régulièrement proférées à l'endroit d'autres étudiants qui craignent le pire dans ce campus.

(5) Un jeune homme du nom de Jacques Ndikumasabo, membre de la coalition Amizero y'Abarundi, a été arrêté la nuit du 25 avril 2018, vers 19 heures, par des jeunes Imbonerakure, sur la colline Munyika I, commune Rugombo, province Cibitoke. La victime a été accusée d'atteinte à la sécurité de l'État mais des sources administratives révèlent que ce jeune homme a refusé d'adhérer au parti CNDD-FDD. « *On ne comprend pas comment les Imbonerakure se donnent le pouvoir d'arrêter quelqu'un alors qu'ils n'ont pas cette compétence* », explique un élu collinaire en colère. Les mêmes scènes d'arrestations arbitraires des membres des partis de l'opposition par des jeunes de la milice Imbonerakure ont été observées partout dans le pays. La police ne faisant qu'accompagner les abus de cette milice.

(6) L'intolérance politique, le terrorisme et les intimidations à l'endroit des opposants ou présumés, telles sont les caractéristiques de la période proche du référendum envisagé le 17 mai 2018.

En province Mwaro, les imbonerakure de la colline Gikebuko contraignent les habitants non acquis à la cause de leur parti CNDD-FDD de payer ce qu'ils appellent des « amendes » pour cette raison. *« Ils paieront cette amende tant qu'ils n'accepteront pas d'adhérer au CNDD-FDD. Celui qui ne paiera sera arrêté et jugé »*, nous déclare un de ces jeunes Imbonerakure contacté.

Le cas d'une femme connue sous le nom de Ndayishimiye originaire de la colline de Gikebuko, sous colline Mwaro est significatif. Les imbonerakure l'ont arrêtée en date du 22 avril 2018 l'accusant d'être membre de la coalition Amizero y'Abarundi, et d'avoir dit qu'il faut voter non au référendum constitutionnel. Elle a été libérée après avoir payé une amende de 50 000 fbu, 5 jours après son incarcération. Ces Imbonerakure reçoivent mensuellement, chacun, une somme de 50 000 fbu comme salaire contre prestation. La commune Rusaka assure ce paiement sous l'ordre de Madame l'administrateur communal.

En commune Buyengero, province Rumonge, deux représentants du parti RANAC Norbert Nzoyihaya, secrétaire exécutif et le représentant de ce parti sur la colline Sebeyi ont été interpellés le 16 avril 2018 par la police en collaboration avec les jeunes de la milice Imbonerakure. Les deux membres de l'opposition ont été accusés par la police et les imbonerakure de tenir une réunion sur la même colline pour sensibiliser les gens à voter en faveur du non lors du prochain référendum. Ils ont passé une nuit au cachot de la police en commune Buyengero avant d'être transférés le lendemain aux cachots du commissariat de police du chef-lieu de la province Rumonge. Vendredi le 13 avril 2018, Etienne Ntigirinzigo, un autre représentant de la coalition Amizero y,abarundi avait été aussi arrêté et incarcéré au cachot de la police à Rumonge accusé par le chef de zone Kigwena de tenir des réunions illégales à caractère politique. C'est Ce même chef de zone kigwena qui l'a amené au cachot du commissariat provincial de police de Rumonge.

En province Bujumbura, le chef de poste de police en commune Kanyosha a tabassé et torturé dimanche le 29 avril 2018, des citoyens de la zone Ruyaga, les qualifiant d'opposants au référendum constitutionnel. L'exemple cité est celui d'un couple qui a été la cible de ce chef de police. Le nommé Ndayizeye a été arrêté, torturé et incarcéré tandis que son épouse Annociate a été torturée et admise au centre de santé de cette localité pour des soins. L'administrateur communal du nom de Munzerere Berchimans a assisté impuissamment à la scène sans pouvoir intervenir, préférant garder silence quelque peu complice. Lorsque ce chef

de poste de police communal arrive dans un lieu, tout le monde le fuit alors qu'il est censé être au service de la population qui paie son salaire et sa fonction !

En commune Ntega, province Kirundo, les adeptes des partis d'opposition réunis au sein de la coalition Amizero y'Abarundi et fidèles au FRODEBU Nyakuri de l'honorable Jean Minani ont été surpris le matin du mardi 3 avril 2018 par des écrits "OYA" signifiant "NON" en grands caractères rouges sur les portes de leurs maisons. Les membres de ces partis indiquent qu'il s'agit des actes d'intimidation liés aux élections prochaines du référendum. Ils disent qu'ils éprouvent de la peur du fait que les auteurs de ces actes n'ont pas été identifiés, poursuivis et punis. Cela montre qu'ils peuvent être attaqués ou même massacrés à n'importe quel moment. Ils accusent les membres de la milice Imbonerakure qui font cela pendant des rondes nocturnes. Suite à cette situation, ils déclarent avoir été obligés de prévoir des moyens de défense en cas d'attaque. Sur les portes des maisons des membres du parti au pouvoir, ces imbonerakure ont écrit "EGO" pour dire "OUI" dans le but de distinguer les membres du parti au pouvoir et ceux de l'opposition. Les mêmes témoignages nous ont signalé que les victimes ont pris la décision d'effacer ces écrits après avoir avisé l'administrateur de la commune de Ntega. Ce dernier n'a rien fait pour dénoncer les faits, preuve que ces actes d'intimidation sont orchestrés par une main cachée du pouvoir, selon les mêmes sources.

Dans la zone de Murungurira, précisément sur la colline Susa, les membres du parti FNL ont été obligés par des Imbonerakure du parti CNDD-FDD d'écrire eux-mêmes sur les portes de leurs maisons leurs choix au cours des élections pour voir ceux qui sont pour ou contre la révision de la constitution. Tous les habitants de cette colline y compris des membres des partis de l'opposition ont choisi d'écrire " EGO" signifiant " OUI" afin de sauver leur vie. Aucune réunion de sécurité n'a été tenue par les autorités administratives pour apaiser les esprits.

Un certain Nshigikiwenimana Jean Marie, membre du FNL pro-Rwasa, originaire de la commune Gihogazi a été arrêté sur sa boutique située la colline Gasenyi, par l'administrateur communal et l'a incarcéré au cachot de la commune Gihogazi en date du 2 avril 2018. La victime a été accusée par l'administrateur d'avoir refusé d'adhérer au parti au pouvoir, le CNDD-FDD. Le cas a rappelé celui de cinq jeunes membres du même parti arrêtés et incarcéré pendant cinq jours par chef de zone Buhiga au cachot de sa zone au mois de janvier 2018 avant l'intervention du procureur qui a exigé leur libération.

(7) En date du 04 avril 2018, des imbonerakure ont arrêté en date du 04 avril 2018, deux frères Ephrem et Marc chez eux au quartier Kigwati, dans la localité de Mukoni en commune et province Muyinga. Ils venaient de terminer leur ronde nocturne et s'étaient scindés en deux groupes, l'un s'étant attroupé chez Marc et l'autre chez Ephrem. Ces jeunes imbonerakure ont toqué sur la porte de chez Marc et l'ont immédiatement embarqué vers la police judiciaire de Muyinga. En cours de route, la victime croisa une connaissance qui lui suggéra de donner de l'argent à ces imbonerakure pour être relaxé. C'est ainsi qu'il leur donna une somme de 10.000 FBU. Aussitôt, la somme donnée, aussitôt Marc fut relaxé. Quant à son petit frère Ephrem, les imbonerakure lui ont intimé l'ordre de les suivre jusqu'aux bureaux de la PJ, il obtempéra. En cours de route, on lui apporta le cahier de ménage qui l'exhiba aux jeunes imbonerakure mais ces derniers lui ont signifié qu'ils avaient été mandatés pour récolter de l'argent auprès des irréductibles tutsi. Comme la victime avait refusé de donner de l'argent et d'entrer au cachot, l'OPJ en garde à la PJ a constaté que la victime était innocente et l'a relaxée.

(8) Des imbonerakure sont impunis après avoir commis des crimes abominables. Le nommé Mizezero Léonidas, originaire de la colline Buvumbi-Mabamba, en commune Gashoho, province Muyinga est infirme suite aux tortures qu'il a reçu en février 2018 de la part des imbonerakure de cette commune. Ses bourreaux le reprochaient d'être partisan du parti FNL d'Agathon Rwaswa alors qu'il était animateur au Centre de Santé de Nyagatovu. Selon des informations recueillies sur place, les imbonerakure de Buvumbi – Mabamba avaient été piqués de jalousie à cause des prestations de la victime qui étaient très appréciées. Ils s'étaient rués sur le pauvre citoyen, l'avaient ligoté à éclater, l'avaient violemment frappé, le trainant dans une vallée, l'avaient enfoncé dans l'eau et l'avaient fait porter de grosses pierres sur la tête. Des témoins l'ont vu chez lui en date du 02 avril 2018, toujours en vie, mais en état d'infirme. Il ne peut exercer aucun travail de survie. Ses bourreaux en liberté se moquent de lui.

Le député Bernard Ndayisenga élu de la coalition Amizero y'Abarundi et trois autres membres de cette coalition à savoir Gaspard Nzobakenga, Rémy Havyarimana et Félicien Nimubona ont été tabassés par des jeunes de la milice Imbonerakure au quartier Kizingwe-Bihara en date du 18 avril 2018. A l'origine des faits est le refus Gaspard de participer la nuit

du 17 avril 2018 au ronde nocturne et d'ouvrir la porte de sa maison sur ordre de ces Imbonerakure. Le lendemain, il est allé se plaindre au chef de cellule, et en même temps Félicien Nimubona est venu s'enquérir de la situation. Gaspard Nzobakenga a réussi à s'échapper et a appelé un représentant de la coalition dans cette circonscription, Mr Rémy Havyarimana ce dernier a, à son tour, relayé l'information au parlementaire Bernard Ndayisenga. Les Imbonerakure se sont enragés, ont battu les deux dernières personnes et cassé les para-brises de la voiture qui les avait amenée.

A son arrivée, le député a subi le même sort que les précédents, étant donné qu'ils sont collectivement traités de récalcitrants, de chats et de chiens qui sensibilisent le vote contre le référendum constitutionnel. N'eut-été la présence du public au moment de cette mésaventure, leur survie aurait basculé au cauchemar. Ils ont été hospitalisés et certains d'entre eux avaient connu des souffrances atroces. L'administration locale est restée solidaire avec ces miliciens Imbonerakure qui n'ont d'ailleurs pas été inquiétés.

Un enseignant du nom de Ndayisaba Roger a été arrêté par des imbonerakure et incarcéré au cachot du poste de police de la commune Bukeye, province Muramvya accusé de sensibiliser au vote contre nouvelle constitution en cours de changement. Des tentatives de l'éliminer avaient été tentées à plusieurs reprises. Un jour, un imbonerakure a failli l'écraser par une moto. Un autre jour, la victime avait été battue jusqu'à perdre quelques dents. Le détenu est reconnu comme membre actif du parti MSD et ses bourreaux n'ont jamais été inquiétés.

En date du 04 avril 2018 vers 20h, deux imbonerakure Manirakiza Terence alias Fyiri et Manirakiza Liévin alias Togo tous les deux originaires de la colline Rwibaga, commune Mugongo-Mango ont battu deux briquetiers originaires de Kayanza Hakizimana Désire et Irambona Elvis qui étaient dans un bistrot situé au centre Rwibaga les accusant de ne s'être pas enrôlés au référendum et de refuser de contribuer pour le parti CNDD-FDD. Ces imbonerakure n'ont pas été inquiétés de cet acte ignoble.

II. LE DROIT AU TRAVAIL : DES FONCTIONNAIRES RECRUTES SUR BASE DE L'APPARTENANCE POLITICO-ETHNIQUE

Contrairement au code du travail qui précise bien que le recrutement des fonctionnaires doit être fait sur base de concours, dans la stricte transparence, les recrutements des fonctionnaires se fait sur base de critères politico- ethniques d'une part pendant que d'autres en situation de mise en disponibilité sont refusés à rejoindre leurs postes d'autre part. Partout dans le pays, des magouilles et corruptions, des recrutements sur base d'appartenance politico-ethniques sont observés et dénoncés par les candidats malheureux aux concours de recrutement organisé par au Ministère de l'éducation, de l'enseignement supérieur et recherche scientifique et celui de la santé publique.

A titre illustratif, un test de recrutement a été organisé en province de Ngozi en date du 13 avril 2018. Aucun candidat ressortissant des sites déplacés implantés dans la province n'a été présélectionné pour passer le test. Selon les informations reçues par ces déplacés, les critères de sélection ont été proposés par le parti au pouvoir (avoir une attestation de bénévole, être membre du parti au pouvoir, etc).

De même, le phénomène de corruption et magouilles s'observe dans le recrutement du personnel de santé organisé dans certaines provinces du pays. Par exemple, en province Cankuzo, plusieurs candidats ont passé un test de sélection mais en réalité, ceux qui remplissaient les conditions du CNDD FDD étaient avertis discrètement pour passer dans une autre salle. Ils ont refait le travail avec grille de réponses à l'appui. Selon un demandeur d'emploi qui recruté au poste de sage-femme, son mari est un membre influent du CNDD-FDD mais il a été contraint de donner trois millions de francs burundais (3 000 000FBU) pour avoir cette place. Une partie de ce montant est entrée dans la caisse du parti CNDD- FDD pendant qu'une autre a été donné au chef de district sanitaire Cankuzo, le prénommé Zacharia. Le chef des Imbonerakures à Cankuzo qui est fonctionnaire à l'Hôpital de Cankuzo a proposé sans mâcher les mots que tous les Tutsis titulaires des Centres de santé notamment ceux qui dirigent les CDS Cankuzo, CDS Nyuro, CDS Kigamba, CDS Camazi, CDS Gitanga soient limogés mais le chef de district s'y est opposé jusqu' à ce moment.

Concernant des cas de mise en disponibilité, la loi n° 1/ 28 du 23 août 2006 en son article 62, alinéa 7 précise qu'à « *l'expiration de la période de la disponibilité, le fonctionnaire peut demander sa réintégration* ». Néanmoins des fonctionnaires qui avaient préférés réintégrer la

profession se sont vus refusés de regagner leurs postes d'attache, certains n'ont même pas eu droit aux examens organisés.

Le ministère de l'éducation leur a refusé la reprise des activités. La raison évoquée par la ministre Janvier Ndirahisha est qu'ils n'ont pas suivi de formation pédagogique. Pourtant, le recrutement concernait aussi bien les juristes, les économistes et les ingénieurs pour les cours techniques. Or, ceux-ci ne suivent pas les cours à vocation pédagogique. Dans la lettre de recrutement, on promet à ces nouvelles recrues, une formation en matière pédagogique. Des enseignants en situation de disponibilité légale ne comprennent pas pourquoi on leur refuse la réintégration alors qu'ils ont été mis en disponibilité pour achever leur scolarité. Ils croient que la raison se trouve ailleurs.

III. LE DROIT A L'EDUCATION : UNE POLITISATION A OUVRANCE DE L'ENSEIGNEMENT ET DES TAUX ELEVES D'ABANDONS SCOLAIRES

III.1. Politisation à ouvrance de l'enseignement burundais

Les structures d'enseignement burundais ne sont plus un lieu sacré pour l'éducation et l'épanouissement intégral de la jeunesse burundaise. Elle devenue un terrain privilégié de jeux politiques l'autorité scolaire étant au-devant de cette situation.

Dans plusieurs coins du pays, des centaines voire des milliers d'enfants sont victimes de l'affiliation politique de leurs parents, connue ou supposée et subissent des harcèlements de la part des membres de la milice imbonerakure.

Ainsi par exemple, des imbonerakure ont arrêté en date du 18 avril 2018 Nijimbere Innocent, un écolier de l'ECOFO Kibago, en province Makamba. La victime dont les parents sont membres des FNL pro- Rwas.a été accusée de s'être bagarrée en classe avec un autre écolier dont les parents sont membres du parti CNDD-FDD. Elle a ensuite été incarcérée au cachot du poste de police en commune Kibago. Signalons que le frère de la victime le nommé Nijimbere Innocent se trouve depuis septembre dernier à la prison centrale de Murembwe en province Rumonge.

Dans cette même province de Makamba, la propagande politique est organisée dans les écoles.

En province de Bujumbura rural, dans l'avant midi du 24 avril 2018, au chef-lieu de la commune Kabezi, l'administration communale a réuni les élèves et les responsables des écoles ECOFO I, II, III et du lycée communal de Kabezi dans la salle des réunions de la commune pour les sensibiliser à voter en faveur de la future nouvelle constitution. Non seulement la période de la campagne n'avait pas encore commencé, mais aussi la loi en matière électorale interdit les activités politiques dans les écoles. Pourtant, l'administration communale a violé la loi sans aucune inquiétude.

Un autre fait qui prouve que l'école n'est plus un lieu saint pour les enseignements, c'est un incident qui s'est produit au Lycée Communal Rusagara, situé au chef-lieu de la commune Kigamba, province Cankuzo. Le Gouverneur Désiré Njiji a perturbé la formation des enseignants du post fondamental sur la Pédagogie des Grands Groupes. Après avoir constaté que la population n'avait pas participé dans la messe de requiem de feu président Cyprien Ntaryamira, il a ordonné à Marie Rose Nahimana, administrateur de Kigamba de suspendre la formation des enseignants et exiger les participants à participer à la messe. Il leur a dit: « *Qui êtes-vous? Participez dans la messe ou je vous emprisonne tous.* » A ce moment, le DPE jouait le piano dans la salle de Rusagara où s'est tenue la messe. C'est après la messe que les superviseurs venus du Ministère de l'éducation ont pu décrocher une permission de continuer la formation. Dans d'autres communes de la province, la formation continuait sans incidents.

III.2. Abandons scolaires inquiétants

Suite à la politisation de l'école et d'autres conséquences multiples qui ont caractérisées la crise née du troisième mandat de Pierre Nkurunziza, les effectifs des taux d'abandons scolaires sont inquiétants mais le régime s'en moque éperdument.

En province Muramvya par exemple, comme dans plusieurs autres coins du pays, l'on enregistre un taux élevé d'abandons scolaires au cours de cette année scolaire. Au cours de ces deux premiers trimestres 2017-2018, le nombre d'abandons scolaires en province de Muramvya est alarmant.

Voici le tableau des abandons scolaires à l'ECOFO (1^{ère}-9^{ème}), commune par commune :

Commune	Garçons	Filles	Total	%
Bukeye	62	86	148	9.8
Kiganda	73	81	154	7.6
Mbuye	95	102	197	8.4
Muramvya	124	230	354	11.2
Rutegama	96	83	179	13.7
Total	460	582	1042	10.4

1042 élèves dont 460 garçons et 582 filles au total ont abandonné l'école pendant les deux trimestres de l'année scolaire en cours dans le premier cycle de l'école fondamentale en province Muramvya.

Le tableau suivant concerne les abandons scolaires au post-fondamental (1^{ère} et 2^{ème}) :

Commune	Garçons	Filles	Total	%
Bukeye	12	62	74	6.2
Kiganda	46	38	84	5.6
Mbuye	35	25	60	8.4
Muramvya	34	15	49	6.1
Rutegama	42	37	79	9.5
Total	169	177	346	7.3

Au post fondamental, la situation n'est pas moins alarmante et reste également d'une grande gravité. 346 grands élèves dont 169 garçons et 177 filles ont été victimes d'abandons scolaires durant cette même période de l'année scolaire 2017-2018. Les responsables scolaires et le régime en place se posent moins la question de savoir ce que deviendra cette jeunesse en déperdition scolaire. Ils sont préoccupés par les élections qui les maintiennent éternellement au pouvoir sans le moindre souci de tous ces problèmes sociaux.

Le Directeur provincial de l'Enseignement évoque différents motifs de ces abandons et note notamment des violences sexuelles impunies, la pauvreté des ménages et les maladies non soignées. La responsabilité des pouvoirs publics se trouve interpellée mais les victimes

regrettent un régime qui s'est détournée définitivement de l'intérêt général de la population au détriment des intérêts individuels.

III.3. Des écoles laissées à elles-mêmes sans aucun suivi

L'état sanitaire de certaines écoles fait la pitié et inquiète les parents et les communautés, dans l'indifférence totale du régime qui gouverne le pays.

C'est le cas de l'Ecole Fondamentale de Vyuma située sur la colline Kigarama, commune Ndava en province Mwaro. Dans cette école, il n'y a pas de latrines pour les écoliers et élèves. Construite en 2002, elle compte 615 élèves dont 425 pour le primaire et 190 au cycle 4 de l'enseignement fondamental (de la 7e à la 9e). Selon les sources provenant de cette école, les latrines construites en 2002 n'ont fonctionné que 3 ans et ont été détruites. Les parents paient 500 frs par élève chaque année pour la construction de ces latrines. Lors des réunions des parents, le directeur de cette école, Dieudonné Bigirimana leur répond qu'il ne sait pas où va cet argent. Les écoliers de cet établissement se soulagent dans un boisement proche. Les parents d'écoliers et élèves craignent que leurs enfants risquent d'attraper les maladies liées au manque d'hygiène.

L'Ecole Fondamentale de Vyuma est située sur le massif surélevé de Gihinga. Ainsi, des ménages en bas sur la colline Kigarama, de la commune Ndava d'un côté et la colline Migera de la commune Nyabihanga de l'autre côté sont victimes des eaux de ruissellement en provenance de cette crête et craignent pour leur santé car ces eaux d'érosion charrient tout ce qu'elles trouvent sur leur passage.

Les parents d'élèves du cycle 4 de l'enseignement fondamental se lamentent de payer en plus 1000 frs chacun pour la photocopie des examens et 500 Fr pour le paiement des veilleurs de nuit.

IV. DROIT A LA SANTE : UN MEDECIN DIRECTEUR MILITARISE QUI N'EST PLUS AU SERVICE DES PATIENTS EN PROVINCE KIRUNDO

Des patients non acquis à la cause du CNDD-FDD ne se confient plus au médecin directeur de l'hôpital de Kirundo prénommé Jonas. Celui-ci se présente par ailleurs rarement au service car préoccupé par des activités politiques de son parti.

Selon des sources sur place dans cette province, ce médecin directeur de l'hôpital de Kirundo se comporte comme un chef politique au haut niveau et comme un commandant des forces de

l'ordre de toute la province. Il s'est substitué au commandant du camp Mutwenzi en donnant des ordres aux militaires et circule avec un contingent de militaires terrifiant. Les informations provenant des militaires du camp Mutwenzi précisent que le docteur Jonas entre au camp militaire Mutwenzi comme s'il entrait chez lui et ne demande pas de permission. En collaboration avec Fabien Yamuremye, président du parti au pouvoir en province de Kirundo, Abel Ahishakiye président de la ligue des jeunes Imbonerakure, ils organisent régulièrement des réunions nocturnes sur les collines des différentes communes de la province et appellent les gens à s'armer pour combattre l'ennemi qui, selon eux, « est dans nos murs ». Les personnes qui ne se présentent dans ces réunions paient une « amende » de 2 000 à 5 000 Frs bu selon la position de chacun.

Les infirmiers de l'hôpital de Kirundo sont dépassés par le comportement de leur directeur qui ne gère plus les affaires courantes de cette institution hospitalière. « Des médicaments manquent cruellement pour soigner les malades, mais cela n'est plus une priorité pour ce directeur », regrettent les infirmiers contactés à ce sujet.

V. D'AUTRES FAITS DE MAUVAISE GOUVERNANCE OBSERVES PENDANT LA PERIODE DU RAPPORT

L'assemblée nationale légalise une procédure pénale violant les principes sacrosaints des droits de l'homme

Après la fermeture des médias indépendants et la persécution des organisations de la société civile indépendante, le régime de Pierre Nkurunziza en arrive à la surveillance musclée de la vie privée des burundais. L'Assemblée nationale a voté en date du 18 avril 2018, un projet de code de procédure pénale qui autorise aux policiers de procéder aux perquisitions sans aucune limite d'heures et sans mandat du juge. La police aura désormais le pouvoir d'intercepter des mails, de s'introduire dans des téléphones portables pour consulter des communications, des messages Whatsapp et même procéder aux installations en cachette des caméras de surveillance.

Lors des discussions en plénière, des parlementaires ont jugé ce projet de code de procédure pénale comme étant contraire aux principes constitutionnels de droits de l'homme et une atteinte à la démocratie. Le régime de Pierre Nkurunziza affiche à travers ce projet de code « une volonté de légaliser des pratiques illégales et arbitraires auxquelles les forces de l'ordre

ont déjà recours depuis trois ans».. Les policiers ne pouvaient procéder jusqu'ici qu'à des perquisitions de jour et avec un mandat signé d'un magistrat.

La ministre de la Justice Aimée-Laurentine Kanyana a tenté de justifier la nécessité de réviser le code de procédure pénale burundais par la volonté de s'adapter « *à l'évolution de la criminalité au Burundi au cours des dernières années* », allusion faite à la crise que traverse ce pays depuis trois ans. C'est la raison pour laquelle elle a introduit dans ce texte « *des règles qui dérogent au droit commun de la procédure pénale*. Ces nouvelles mesures pourront être appliquées dans des prétendus cas « de terrorisme, de trafic, de détention illégale d'armes ou de stupéfiants », comme l'a précisé la ministre.

Le texte devrait désormais passer devant le Sénat puis être promulgué par le chef de l'Etat « le plus rapidement possible », selon une source au sein du parti au pouvoir, le CNDD-FDD. Les observateurs des droits de l'homme constatent amèrement que le pays devient une prison ouverte où chaque burundais est en « résidence surveillée ». Ce code révisé ne fera qu'augmenter les victimes des abus du pouvoir et de ses agents dans une impunité absolue.

Une chasse à l'homme contre des mendiants et des enfants de la rue au Burundi

Dans un contexte socio-économique et politique qui ne fait qu'agrandir le cercle des démunis et des orphelins au Burundi, le régime de Pierre Nkurunziza s'en prend acharnement aux mendiants et aux enfants de la rue sans aucune alternative d'assistance et d'encadrement.

Dans un communiqué rendu public en date du 17 avril 2018, le ministre de l'intérieur, Pascal Barandagiye a lancé un ultimatum aux mendiants handicapés ou non et aux enfants de rue de vider les lieux endéans deux jours. Il leur a recommandé « *d'aller faire des activités pour s'auto développer au lieu de perdre le temps à errer dans les rues de Bujumbura et des chefs lieu des provinces* ».

La mesure n'a pas tardé à être mise en application :

En ville de Gitega, la police a procédé samedi le 21 avril 2018, à l'arrestation des enfants de rue. Ainsi, 31 enfants ont été conduits à la police en attendant qu'ils soient conduits dans leurs familles respectives. Parmi ces enfants, 8 n'avaient pas de familles et étaient restés aux cachots du commissariat de police, au moment le reste avait été acheminé dans leurs communes d'origine.

En province Muramvya, des rafles répétitifs ont commencé depuis vendredi le 20 avril 2018 jusqu'au dimanche le 22 avril 2018. Ainsi, très tôt le matin du vendredi 20 avril, des policiers

ont sillonné la province de Muramvya pour cette activité. Ils prenaient tout enfant ou adulte considéré comme délinquant. Des récalcitrants étaient menottés et battus. En tout 59 personnes dont 51 mineurs, 5 femmes taxées de prostituées et 3 nourrissons ont été inhumainement entassées et logés ensemble dans une pièce très restreinte à la commune.

Toutes les personnes éprises d'esprit de droits de l'homme qui étaient sur les lieux ont été sidérées de constater cela et ont crié haut et fort demandant à l'administration et à la police de séparer ces détenus par sexe et âge, en vain.

La pièce a été relativement désengorgée le 22 avril 2018 après que des enfants de la rue vivant tout proche du chef-lieu de la province aient été relâchés et conduits chez eux.

En province Ngozi, l'opération de rafle a été réalisée vendredi 20 avril 2018, tous les enfants de la rue, tous les mendiants et handicapés physiques qui se trouvaient dans la ville ont été embarqués dans des camions de police et conduits sur les collines déclarées par les victimes comme étant leurs lieux d'origine. Le constat a été que presque la totalité était déjà de retour, le soir.

En province Cankuzo, tous les enfants de moins de 18 ans qui vendaient des œufs, des arachides ou qui gardaient des chèvres ont été embarqués pleurant le 20 avril 2018 vers leurs collines d'origine. Ils n'ont pas eu droit de prendre leurs habits, de réclamer leurs salaires ou de retourner les chèvres chez leurs propriétaires. Au total ils étaient 13 enfants, dont 7 ont été transportés vers la province Muyinga où ils étaient originaires et 6 restants ont été acheminés dans différentes communes de la province Cankuzo.

En province Cibitoke, plus de 100 enfants de la rue ont été frappés par la mesure dans les trois communes Mugina, Rugombo et Buganda. Ils ont été rassemblés en date du 21 avril 2018 les uns dans la brigade de Cibitoke, les autres aux cachots de Rugombo et de Mugina et d'autres au stade de Buganda. Les enfants pleurnichaient devant des policiers et des agents de l'administration impitoyables.

Des malentendus et tensions à l'origine du limogage du commandant de la brigade Mujejuru en province Bujumbura

Le nommé Kaburundi, un ex-FAB commandant de la brigade Mujejuru située en commune Mugongo-manga, zone Ijenda a été limogé en date du 16 avril 2018 suite à un différend entre lui, le Major Marius Gahomera et les interahamwe qui vivent dans cette brigade. Selon des informations recueillies auprès des militaires de cette brigade, le commandant de la brigade Kaburundi avait tenté de refuser les instructions de ces interahamwe et du Major Marius Gahomera, avec l'objectif de remettre de l'ordre dans son camp, mais s'est heurté à la résistance des radicaux du régime. C'est ainsi qu'il a été taxé d'opposant politique, ce qui est à l'origine de sa destitution, selon ces sources. Il a même été fouetté par ces interahamwe avant d'être muté à l'Etat-Major de l'armée.

Des interahamwe en collaboration avec des Imbonerakure et du major Gahomera organisent des nocturnes, torturent des citoyens et raquentent de l'argent sur leur passage, dans les ménages et boutiques, tendent des embuscades sur des véhicules qui passent sur la RN7.

Une tension entre les Ex-FAB, les PMPA et les Interahamwe règne dans cette brigade. Les uns surveillent les autres jours et nuits. La population avoisinante a une peur panique car elle observe des mouvements de militaires armés jusqu'aux dents avec des regards méfiants et terrorisants.

Le Maire de la ville couvre un dossier de viol commis par un pasteur

Le Maire de la ville Freddy Mbonimpa aurait couvert un dossier de viol qui aurait été commis en date du 20 avril 2018 par un certain Gahomera Alexandre, un pasteur de l'église MINEVAME de Bujumbura sur un garçon mineur de la famille de Mr Leidera et madame Joselyne qui vivent en zone urbaine de Kanyosha. La victime prénommée Arsène a été appelé par ce pasteur qui lui disait qu'il allait l'aider. Arrivé à son domicile sis au quartier Industriel en dessous du lycée du lac Tanganyika, le pasteur l'a violé pendant toute la nuit. Le lendemain, il lui aurait donné une somme de 30000FBu et l'a renvoyé chez lui. Sa mère lui a demandé où il avait passé la nuit. La victime a raconté à sa mère tout ce qu'il lui était arrivé. C'est ainsi que la mère s'est faite accompagnée par son chef de quartier pour porter plainte le violeur à la police judiciaire. La police s'est rendu au domicile du violeur pour l'arrêter mais s'est heurté à l'intervention du petit frère Kiki Gahomera accompagné par le conseiller du

Maire de la ville Mouhammad, du commissaire de police, de l'administrateur de la commune Muha, du chef de zone Musaga et d'autres imbonerakure que Kiki a appelés.

La mère de la victime a été intimidée et contrainte de laisser tomber le dossier au risque de sa vie. Elle aurait reçu une corruption de 800.000FBu et la pauvre n'aurait même pas fait soigner son enfant. Le viol a eu lieu au moment où le père de cet enfant est en prison. La famille du père de la victime réclame que l'auteur de ce crime soit puni.

Une femme de nationalité rwandaise déclarée persona non grata sur le territoire burundais

La nommée Nkomeza Christine a été déclarée persona non grata sur tout le territoire burundais mercredi 18 avril 2018 par le ministre burundais de l'intérieur. Pascal Barandagiye accuse cette femme de nationalité rwandaise de mener des activités de nature à perturber la sécurité des citoyens burundais. D'après l'ordonnance expulsant cette dame, le ministre de l'intérieur déclare que la dite femme organise des séances de prière discrètes et fait des accointances avec des personnes suspectes des activités subversives. L'intéressée a reçu 48 h pour quitter le territoire burundais à partir de la date de signature de l'ordonnance. Depuis la crise de 2015, les relations sont toujours tendues entre le Burundi et le Rwanda. Bujumbura ne cesse d'accuser Kigali d'héberger les putschistes du 13 mai 2015. Des Rwandais se trouvant au Burundi sont souvent malmenés par les services de sécurité du Burundi. Soupçonnés d'être des espions à la solde du pouvoir de Kigali. S'ils ne disparaissent pas ou ne sont emprisonnés, ils sont expulsés manu militari.

Une commission vérité réconciliation instrumentalisée par le régime

Les services de l'Etat bloquent les travaux de recherche de la vérité sur l'histoire récente du Burundi, selon qu'ils se retrouvent devant des cas où les auteurs sont les responsables de ces mêmes services.

En effet, les agents chargés de recueillir des dépositions en commune Gashoho, province Muyinga n'ont pas reçu l'appui et la supervision nécessaires pour mener convenablement leur mission. A titre illustratif, un agent affecté en zone Gashoho prénommé David, était informé qu'il y a neuf fosses communes dans sa zone d'intervention. Lorsqu'il a fait appel au superviseur provincial pour venir l'assister et effectuer une fouille sur des fosses communes se

trouvant dans cette commune Laurent Nduwimana, ex. administrateur communal de Giteranyi et coordinateur provincial de la CVR à Muyinga, n'a pas voulu que cette vérité soit connue étant donné que les habitants de la localité affirment que ces fosses communes regorgent des victimes en majorité Tutsi des massacres de 1993. Deux fosses ont été pourtant identifiées, l'une contenant au moins 70 corps entassés, située à quelques mètres du Lycée Gisanze sur la colline Busasa et l'autre au site des déplacés de guerre de 1993 situé dans la localité de Muzingi en zone Gisanze), près d'une position militaire où reposeraient au moins 40 victimes de la barbarie humaine de 1993.

Le coordinateur provincial de la CVR Laurent Nduwimana s'est contenté de s'adresser à l'agent enquêteur avec arrogance et mépris en ces termes « *Ntuze usubire kumpamagarira ubusa, nta bantu bapfuye, guko abari gupfa nizirya nyenzi zuzuye muri site (Gisanze) Muzingi* ». Ce qui signifie « *Ne m'appelle plus jamais pour rien, il n'y a pas eu de morts, car ceux qui devaient mourir sont ces punaises qui remplissent le site de déplacés de Gisanze-Muzingi.* »

Le malheureux enquêteur s'est vu humilié par son superviseur. La vérité est loin d'être une préoccupation de certains agents de la CVR qui sont visiblement habités par la maladie de la haine ethnique. Ce coordinateur provincial de la CVR à Muyinga est connu dans son milieu comme étant le pire des divisionnistes et aurait même trempé dans le génocide des tutsis de 1993. C'est un ancien réfugié du camp de Rukole en Tanzanie, un fervent fidèle du CNDD – FDD, doté d'une haine viscérale contre les tutsi, selon ses proches.

Tension entre l'autorité provinciale de la province Bubanza et le responsable provincial du parti CNDD-FDD

Un climat tendu s'observe entre deux autorités du CNDD FDD en province Bubanza. Ces autorités sont le gouverneur et le responsable provincial du CNDD FDD qui se regardent en chiens de faïence. Selon des sources des membres du parti, le responsable du CNDD FDD profère des intimidations au gouverneur. « *J'ai été sidéré ce jeudi 19 avril 2018 d'entendre de la bouche du responsable provincial du CNDD FDD appelant le gouverneur lui signifiant qu'il ne peut pas faire une réunion de sécurité sans qu'il lui donne la permission* », explique un des dirigeants de ce parti en colère. « *Nous avons alerté les dirigeants hiérarchiques de ce parti au pouvoir pour qu'ils viennent trancher* », indique un administratif du chef-lieu de cette

province. D'autres partis d'opposition s'inquiètent beaucoup de voir ces autorités s'entredéchirer. La population s'indigne de voir un jour ces deux autorités s'entretuer. « *Le président Pierre Nkurunziza en est au courant, mais garde son silence criminel comme il le fait à propos des incompréhensions autour de la nomination du gouverneur de la province Muramvya* », nous affirme un de ses proches.

Pénuries d'essence répétitives au Burundi

Le début du mois d'avril 2018 a été annoncé par une nouvelle pénurie d'essence au Burundi. Dans la capitale Bujumbura, des files d'attente de véhicules devant des stations-services étaient visibles dans la première semaine du mois d'avril 2018. Presque toutes les stations n'avaient pas été approvisionnées depuis plus d'une semaine. Dans quelques stations du centre-ville qui disposaient de ce produit, il y avait de longues files de véhicules. Les transporteurs commençaient à présager une nouvelle hausse des prix. A l'intérieur du pays, quelques stations obtenaient sporadiquement de l'essence comme la station Iteba de la ville de Rumonge qui avait été approvisionnée jeudi le 5 avril 2018 après avoir passé plusieurs jours sans approvisionnement.

D'après le porte-parole au Ministère de l'énergie et des mines, cette pénurie était expliquée par le non chargement des camions observé le jour de Pâques, ce qui signifie que le pays n'a pas de prévisions. Il affirme que le Burundi a besoin de 400 milles litres par jour et que par conséquent il est normal que s'il y a eu rupture de chargement dans un ou deux jours, la pénurie soit remarquable. Pourtant, les stocks du carburant avec une capacité de plus de 20 millions de litres chacun existent en province de Gitega et au CEP. En début de l'année 2018, une autre pénurie avait été à la base de la hausse des prix du carburant provoquant ainsi la hausse des prix des autres produits vitaux.

Plus de six mois durant, la province Muramvya n'a pas de gouverneur et les conséquences sont graves

La province Muramvya n'a pas de gouverneur depuis bientôt plus de six mois, depuis le 9 novembre 2017. Les habitants comprennent mal cette situation et se lamentent que des services sont paralysés. Des documents administratifs tels par exemple les attestations de bonne conduite, vie et mœurs ne sont pas délivrés.

Le service le plus paralysé est celui du contrôleur provincial de l'Etat Civil alors que le gouvernement du Burundi a pris une mesure de punir tous les couples mariés illégalement. Ces derniers voudraient régulariser leurs mariages, mais l'absence du gouverneur leur est un grand obstacle. C'est en effet le gouverneur de province qui a le pouvoir d'autoriser la régularisation, la signature p.o. des conseillers n'étant pas autorisée. Malheureusement ces couples sont actuellement victimes de cette situation en payant des amendes de mariage illégal, alors qu'ils étaient prêts à le faire. Un recensement de tous les couples mariés illégalement a été effectué et des sanctions sont déjà en application.

Des retraits bancaires sont faits par une personne non habilitée. Des informations recueillies auprès de l'administration provinciale nous disent que l'ancien gouverneur Emmanuel Niyungeko, continue de signer irrégulièrement sur les chèques de la province au moment où il a été nommé depuis le 9 novembre 2017, Directeur Général de l'ARFIC (Agence de Régulation de la Filière Café en remplacement de M. Jean de Dieu Mutabazi.

Un blocage au niveau de la direction provinciale du CNDD-FDD est à l'origine de ce vide administratif. Les membres du comité provincial, les députés et les sénateurs de la circonscription ne parviennent pas à s'entendre sur un seul nom malgré une multitude de citoyens aptes à gouverner cette province.

VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Ce rapport de FORSC du mois d'avril 2018 désigne une fois de plus une situation grave des droits de l'homme au Burundi. Le peuple burundais s'achemine sûrement vers un avenir incertain. Il s'attend dans le désespoir absolu un salut dont elle ne voit pas la provenance ni l'opportunité. Le régime de Pierre Nkurunziza défie le monde et s'impose dans le sang et le terrorisme d'Etat sur le dos des citoyens qui souffrent de faim, de maladies et de violences de tout acabit.

Compte tenu de ce constat amer, le FORSC recommande ce qui suit :

Aux membres du gouvernement du Burundi :

- De se désolidariser avec le Président Pierre Nkurunziza qui plonge le pays dans la misère et la désolation ;
- D'annuler toutes les décisions inopportunes qui abrutissent les libertés des citoyens ;
- De mettre de l'ordre dans l'administration publique pour l'amener à œuvrer pour l'intérêt de la population en détresse et mettre fin à l'anarchie ;
- D'assainir les relations diplomatiques et de bon voisinage avec les Etats partenaires du Burundi afin de lutter contre l'isolement du pays.

Aux corps de défense et de sécurité et à la population

- D'œuvrer pour le démantèlement de la milice Imbonerakure ;
- Dénoncer, combattre et neutraliser les Interahamwe présents sur le territoire national.

A l'EAC, UA et ONU :

- De contraindre Bujumbura à cesser ses manœuvres de châtier injustement sa population ;
- De stopper sans tarder le référendum du 17 mai 2018 qui vient détruire les socles de la cohabitation pacifique entre les fils et filles du pays ;
- De mettre tout en œuvre pour mettre Pierre Nkurunziza hors d'état de nuire.

A la CPI :

- D'émettre dans les plus brefs délais des mandats d'arrêt internationaux pour arrêter tous les criminels qui ne cessent d'endeuiller le Burundi.